

# Le parlement va-t-il lâcher son arme budgétaire?

**Lutte** Face aux députés, l'Exécutif veut plus de facilité dans l'élaboration des comptes publics.

La lutte continue entre le Conseil d'État et le parlement: forcé depuis 2023 de représenter un budget lorsque sa première version échoue, l'Exécutif tente de revenir sur cette obligation. Un projet de loi devrait être déposé la semaine prochaine en ce sens.

Pour comprendre, il faut remonter à 2022, lorsque le budget est refusé, puis l'exercice géré avec les «douzièmes provisoires», c'est-à-dire des sommes mensuelles calquées sur l'année précédente. Et si l'argent manque, le Conseil d'État passe par la Commission des finances, qui peut voter des crédits additionnels. C'est ainsi que des centaines de millions de dépenses supplémentaires ont été votées.

## L'enthousiasme de 2023

Le socialiste Alberto Velasco considère que le parlement est enjambé un peu facilement. En 2022, il dépose un projet de loi obligeant le gouvernement à revenir à la charge en présentant un nouveau projet de budget avant le 31 mars de l'année suivante. À l'époque, la proposition soulève l'enthousiasme: elle est votée à l'unanimité par le Grand Conseil.

C'est cette mesure qui vient d'être appliquée. Poussé et contraint, le Conseil d'État a présenté un nouveau budget en mars dernier. Mais en précisant: «Le délai à disposition serait trop court pour élaborer un budget substantiellement différent ou forger une nouvelle majorité par-

lementaire», bougonne le gouvernement, qui a donc déposé une loi pour revenir en arrière.

Le parlement va-t-il se déjuger? Apparemment pas. «En 2022, le parlement a voulu obliger le Conseil d'État à chercher une majorité. Il ne peut pas déposer un projet et s'en désintéresser en comptant sur les douzièmes», plaide Alberto Velasco.

Pour l'UDC Yves Nidegger, il faut être simple: «Soit la politique a un sens et il faut trouver des majorités, soit on y renonce, mais c'est alors la politique qui perd son sens et l'État qui devient irréformable.» Le MCG condamne la «proposition précipitée du Conseil d'État, qui choisit la voie de la facilité au lieu de mieux préciser sa politique budgétaire». Au Centre, le député Jean-Marc Guichard reconnaît que les délais imposés au Conseil d'État sont brefs, mais c'est ainsi: «Le gouvernement ferait mieux de travailler sur les réformes structurelles que nous réclamons depuis des années.»

La seule lueur de mansuétude vient des Verts: «Je suis plutôt favorable au changement, explique la députée Louise Trotter, dans l'idée que ça ne change pas grand-chose, que c'est du travail en plus et pas très utile pour l'administration. Le système déresponsabilise parlement et Conseil d'État.» Le PLR et LJS ne semblent pas encore avoir fait leur religion sur la question.

**Marc Bretton**